



Mise en œuvre du programme POE FEDER FSE+ 2021-2027 Stratégie d'investissements territoriaux intégrés de la CIREST ITI URBAIN et RURAL

La stratégie d'investissement territoriaux intégrés (ITI) de la CIREST poursuit les objectifs du programme FEDER réunion 2014-2020. Ainsi, les actions de l'ITI doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine et rurale intégrée répondant aux exigences posées par les règlements européens. Le but est de soutenir l'autorité urbaine dans la déclinaison opérationnelle de la démarche ITI. Dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER FSE + 2021-2027, les collectivités ont la possibilité de co-construire le volet territorialisé de l'OS 5.

Aussi, avec ce document, la CIREST décline ses objectifs prioritaires à déployer en gestion ITI des OS 1 et 2.

I. Le contexte général du projet

La communauté intercommunale de la Réunion Est (CIREST) a été créée le 31 décembre 2001 et représente 29% du territoire réunionnais (soit 73 580 hectares. Elle est composée de six communes de l'Est de La Réunion : Saint-André (56 747 hab.), Saint-Benoît (37 274 hab.), Bras-Panon (12 768 hab.), Salazie (7 224 hab.), la Plaine-des-Palmistes (6 568 hab.) et Sainte Rose (6 296 hab.).

a) Une urbanisation concentrée sur les Bas de la CIREST, une faible densité induisant de nombreux déplacements pendulaires ; des espaces ruraux à désenclaver et à préserver (Salazie et Plaine des Palmistes)

L'organisation urbaine de la CIREST reflète sa topographie et se concentre sur les bas, prenant la forme d'une quasi conurbation littorale portée par les pôles majeurs que sont Saint André, Bras-Panon et Saint-Benoit, complétée par les pôles intermédiaires de Sainte-Anne et de Sainte-Rose dans la partie plus au sud. Au total, 84% de la population de la CIREST est répartie sur la bande littorale. L'armature urbaine de la CIREST comprend également de nombreux villages ou quartiers à mi-pentes, à vocation principalement résidentielle, qui connaissent une forte attractivité

ces dernières années mais qui restent relativement moins accessible. Le projet de Route des Hauts de l'Est (RHE) portée par le département de La Réunion pourrait améliorer la desserte et l'accessibilité de cette partie du territoire. Enfin, la CIREST se distingue également par la présence des espaces ruraux enclavés dans les Hauts, autour de La Plaine des Palmistes et de Salazie.

La densité urbaine du territoire se situe en dessous de la moyenne régionale (173 hab./km² contre 343 hab./km²). Si cette faible densité peut être un atout pour préserver le cadre de vie, elle constitue aujourd'hui un frein à la structuration des agglomérations urbaines, des bourgs et des hameaux des mi-pentes et renchérit le coût d'équipement de ces espaces en voirie et réseaux divers. Elle a également pour conséquence de nombreux déplacements pendulaires, notamment en direction des trois villes principales du territoire empruntant les axes routiers majeurs que sont la RN2, la RN3 et la RD48.

Selon les données INSEE de 2018, plus de 82% des habitants de la CIREST utilisent l'automobile pour leurs déplacements domicile –travail. Les transports publics collectifs sont utilisés pour seulement 3,7% des déplacements quotidiens, un taux en baisse depuis 2013. Face à ce constat, la CIREST affiche une ambition forte de développement et d'amélioration de son offre de transports en commun et de mobilité alternative à la voiture (par voie maritime notamment).

b) Une population jeune mais touchée par le chômage, une dynamique démographique positive favorable à la CIREST mais un vieillissement de la population à anticiper à moyen terme et des indicateurs socio-économiques plus dégradés dans certains secteurs du territoire

Avec plus de 127 102 habitants en 2019 selon l'INSEE, la CIREST regroupe environ 14,7% de la population réunionnaise. Avec un solde naturel positif qui est resté longtemps supérieur à la moyenne de l'île, la population de la CIREST croît progressivement et de manière constante (+ 445 habitants entre 2013 et 2018). Si le taux de variation de la population a fortement ralenti ces dernières années (+1,2% entre 2008 et 2013 contre +0,4% entre 2013 et 2018), il n'en reste pas moins que la CIREST a une démographie dynamique.

Le territoire a également pu bénéficier de l'apport de jeunes ménages actifs des agglomérations du Nord de l'île, (Saint Denis - Sainte Suzanne –Sainte Marie) qui trouvent sur le territoire de la CIREST des prix du foncier et une offre résidentielle plus compétitive (prix médian de 150€/m² sur la CIREST versus 340€/m² sur la CINOR – données immobilier notaire ; loyer moyen du parc locatif privé de 8,2€/m² contre 10€/m² sur la CINOR). Cette tendance s'est fortement ralentie depuis 2013 et les derniers chiffres de l'INSEE montrent que, proportionnellement à sa population, l'Est est la microrégion qui connaît le plus grand nombre de départs : ils concernent des étudiants mais également de nombreux actifs, ce territoire étant celui présentant le plus faible taux d'emploi.

Autre caractéristique démographique majeure, la population de la CIREST est globalement plus jeune que sur le reste du territoire (25,4% des habitants ont moins de 14 ans contre 22% en moyenne sur l'ensemble de l'île). L'enjeu du vieillissement

reste cependant à anticiper même si les indicateurs démographiques montrent que moins de résidents sont concernés (15,3% des habitants ont plus de 60 ans, contre 17% pour le reste de l'île en moyenne).

Enfin, malgré son dynamisme, le territoire connaît plusieurs difficultés : plus d'1/3 de la population est au chômage (et ce taux atteint 50% pour les 15 – 24 ans), seuls 25% des ménages du territoire sont imposés fiscalement (33% en moyenne sur la région) ; le revenu disponible par unité de consommation atteint péniblement 14 150 € (15 890€ à l'échelle de la Réunion) et le taux de familles monoparentales représente plus d'1/3 des ménages du territoire. Certains quartiers du territoire de la CIREST sont plus particulièrement marqués par la pauvreté et les défis sociaux ; c'est notamment le cas du quartier Rive droite – Beaufonds à Saint Benoit qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain.

Si aujourd'hui l'offre en équipements et services semble corrélée à la densité de la population et correspondre aux besoins, la CIREST doit néanmoins rattraper le déficit de certains services (Pôle Emploi par exemple) notamment dans les quartiers relevant de la politique de la Ville moins bien desservis et les territoires des Hauts, tout en continuant d'anticiper les besoins futurs d'une population croissante. C'est aussi le cas de l'offre en logement (objectif de production de 800 logements par an), en lien avec la croissance démographique.

c) Un taux d'emploi en croissance ; des surfaces disponibles pour l'implantation d'entreprises ; le défi de la croissance et du développement de nouvelles filières économiques : tourisme, numérique, agroalimentaire

Avec 123 hectares de foncier dédié aux zones économiques, la CIREST détient aujourd'hui moins de 8% des surfaces dédiées à l'activité économique de l'île. La CIREST dispose cependant de réserves de fonciers mobilisables et aménageables pour l'implantation d'entreprises, foncier relativement moins onéreux que dans d'autres régions de l'île. Au total, on recense plus de 8000 établissements économiques sur le territoire de la CIREST, représentant 9% des emplois de l'île (Agorah – atlas du foncier économique) - le taux d'emploi est en croissance sur le territoire. La production (notamment sucrière) et la filière de la logistique et du transport de marchandises sont deux moteurs importants de l'économie, mais c'est le tertiaire qui est le plus pourvoyeur d'emplois (80% des actifs). Aussi, la CIREST joue un rôle clé dans le maintien de la filière de la canne à sucre la Réunion (plus de 70% de la surface agricole utile de la CIREST) et participe au développement de la filière bois via la création d'un pôle bois à Saint-Benoît.

La CIREST mise également sur le développement de nouvelles filières économiques, dans la continuité des orientations stratégiques de la Région au travers de plusieurs projets phare : la filière numérique avec la création du pôle régional Est du Numérique ; le tourisme avec la création du parc du Colosse ; l'agroalimentaire avec le plan Agri Est et enfin, sur les volets portuaire et énergétique le projet d'Ecotechnoport, lauréat du programme Territoire d'Industrie. Le projet qui regroupe un volet terrestre et un volet maritime s'appuie sur l'exploitation et la valorisation de l'eau océanique profonde pour permettre la production électrique via un centre d'énergie thermique des mers, la

climatisation par eau de mer, l'aquaculture, la cosmétique et le refroidissement industriel.

d) D'importantes ressources en eau et un patrimoine naturel exceptionnel à protéger ; un modèle de développement des Hauts à trouver tout en préservant le réservoir de biodiversité qu'ils constituent pour la CIREST et la Réunion de manière plus générale

L'eau est un des atouts majeurs du territoire de la Cirest qui comprend des milieux aquatiques superficiels et naturels d'une richesse remarquable (ex : rivière de l'Est, Rivière des Marsouins, Etang de bois-rouge) ainsi que de nombreux espaces naturels en lien avec cette composante aquatique. L'excédent naturel important en eau du territoire en fait un gisement exploité pour les autres régions de l'île. En effet, la CIREST située sur la côte « aux vents » est particulièrement arrosée avec des précipitations qui oscillent entre 3 m et 10m par an (Sainte-Rose étant le secteur la plus arrosé de toute l'île). La Cirest reçoit ainsi à elle seule près de 70% des précipitations de l'île.

La gestion des milieux aquatiques – GEMA – relève depuis peu des compétences de l'Intercommunalité. L'analyse de l'état écologique de ces masses d'eau fait apparaître une grande diversité sur le territoire : de bons états chimique et physico-chimique en général, mais un état biologique moyen à mauvais ailleurs avec principalement un enjeu sur les ressources en poissons et invertébrés. A ce titre, la CIREST intervient sur l'entretien des cours d'eau et la protection des milieux aquatiques associés, l'établissement d'un programme de veille sur les cours d'eau et ravines, l'enlèvement de plantes invasives, la mise en oeuvre de plans de gestion des embouchures (dont rivière du Mât), le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire, la protection de zones humides, la mise en oeuvre des actions du Plan de gestion du Petit Etang.

Concernant l'eau potable et l'assainissement, notons qu'il existe un risque microbiologique lié à la distribution de l'eau potable et que plusieurs zones sont concernées par un risque sanitaire potentiel ou avéré sur le territoire (à l'exception de Sainte-Rose). Ainsi, la CIREST devra répondre aux exigences croissantes de qualité des eaux distribuées. L'assainissement non collectif est évalué comme la première source de pollutions aux nitrates des sols et eaux souterraines sur la CIREST.

Le territoire de la CIREST présente une richesse en biodiversité à préserver avec des espaces et espèces remarquables. Plusieurs sites et paysages de la Cirest sont d'intérêt écologique majeur : 75% du territoire est répertorié comme ZNIEFF. A l'image du reste de l'île, le territoire de la CIREST présente les 2 principales caractéristiques d'un « hotspot » de biodiversité : l'endémisme (à minima 1 500 espèces végétales endémiques) et le degré de menace qui pèse sur les espèces (au moins 70% de perte). Les espaces urbains et agricoles constituant des obstacles et des espaces de fragmentation biologique, la majorité des réservoirs de la biodiversité de la CIREST se trouve dans les Hauts du territoire.

Enfin ce patrimoine d'une grande richesse est également un relais du développement de l'offre touristique. En particulier, le cirque de Salazie (relevant de l'ensemble "Pitons, cirques et remparts" de La Réunion inscrit au patrimoine mondial de

l'UNESCO) connaît ces dernières années un dynamisme accru avec la volonté de devenir une destination touristique majeure de l'île. Avec le soutien de l'Agence Nationale des territoires (programme Avenir Montagnes), la CIREST va conduire un projet global afin de moderniser le cirque, le redynamiser et mieux l'intégrer à son territoire et son environnement, à travers la mise en scène de son histoire, son patrimoine, sa population et ses paysages. De nombreux projets sont identifiés, dont une charte de développement durable à destination des structures d'hébergement, le développement des sports de pleine nature, des activités agro-touristiques et des activités culturelles, pour en faire une destination touristique à vocation expérientielle.

e) Des engagements forts pour lutter et s'adapter au changement climatique ; engager la transition énergétique du territoire

Le territoire de la CIREST et ses habitants sont particulièrement vulnérables au changement climatique, notamment sur la bande littorale fortement urbanisée. La montée du niveau de la mer pourrait en effet modifier la ligne de côte (59 199 personnes étaient exposées à l'aléa inondation sur le territoire de la CIREST en 2016) ce qui lui confère le statut d'intercommunalité la plus vulnérable de l'île à ce risque. La commune de Saint-André est la plus exposée de l'île avec 53 836 personnes résidant en zone d'aléa inondation, soit près de 96% de la population de la commune.

Afin de réduire les consommations et de développer de nouvelles énergies, la CIREST s'engage progressivement dans la structuration de la filière de biomasse locale, dans l'identification du potentiel de toutes les énergies renouvelables, dans l'accompagnement des habitants dans la réduction de leur facture énergétique et dans le soutien aux actions de rénovation de l'habitat / du bâti. Aujourd'hui en terme de transition énergétique, la production d'ENR sur le territoire de la CIREST est largement dominée par l'hydraulique (73%) avec ses 4 barrage, suivi par la valorisation de la biomasse solide (bagasse) (12%) avec la centrale thermique de Bois Rouge. L'énergie solaire vient compléter la production avec la production solaire photovoltaïque décentralisée (7%) et le solaire thermique (6%). La Distillerie Rivière-du-Mât à Saint-Benoît produit de la chaleur à partir de biogaz issu de la méthanisation de vinasse (2%) et la centrale éolienne de Sainte- Rose fournit près de 0,4% de la production d'ENR du territoire. A très courte échéance la centrale charbon / bagasse sera convertie à la biomasse et la CIREST poursuivra son objectif de valorisation énergétique des déchets.

Face à ces atouts et constats, la CIREST vise à faire de son territoire l'un des pôles d'équilibre urbain, économique et touristique de La Réunion, dans une perspective raisonnée de mobilisation du foncier et d'objectif général de zéro artificialisation nette des sols (ZAN). La CIREST vise ainsi à répondre à plusieurs enjeux, notamment :

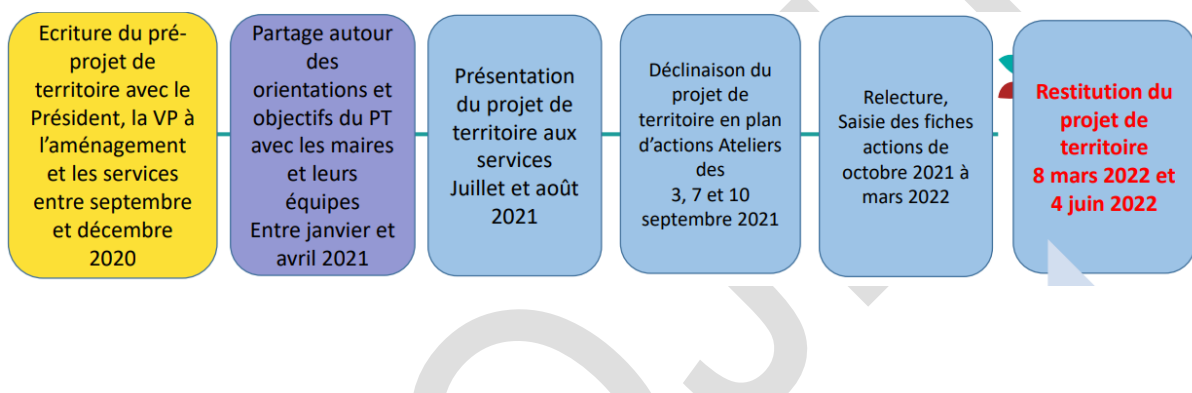
- Renforcer le bien-être de sa population, par une répartition de manière équilibrée des activités, de l'habitat, des équipements, des services sur tout le territoire ;
- Favoriser l'implantation de nouvelles filières économiques en faisant rayonner le tourisme ;
- Préserver ses ressources naturelles et son environnement et en en tirant le meilleur parti pour la population dans une démarche de gestion durable ;
- Valoriser son potentiel économique et touristique en faisant un axe clé du développement du territoire ;

- Traiter la question des axes routiers et de l'amélioration du système de transport en commun ;
- Agir sur son potentiel de développement des énergies renouvelables, en particulier en autoconsommation pour les ménages en situation de précarité énergétique et les secteurs isolés, et de la maîtrise de la demande en énergie pour limiter les consommations.

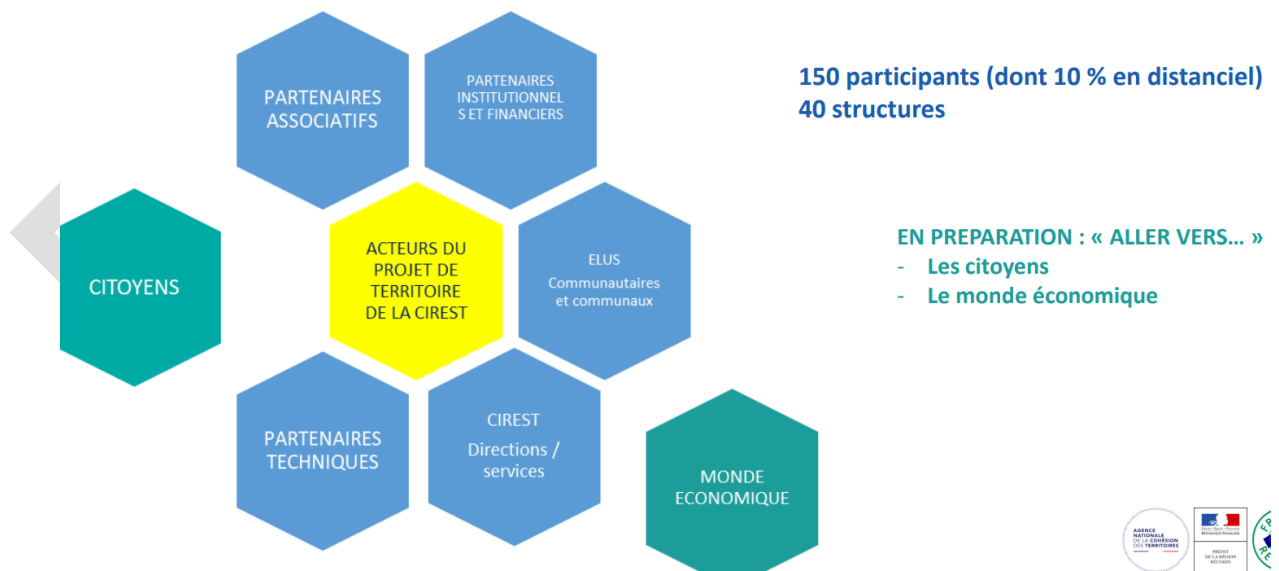
II- Les orientations stratégiques de la CIREST

A- Le projet de territoire CIREST 2030

Les orientations stratégiques s'appuient sur le projet de territoire concerté, à travers 3 ateliers menés en 2021, réunissant plus d'une centaine d'acteurs notamment des associations citoyennes et des partenaires institutionnels.



Les partenaires et acteurs



Ce projet de territoire est la feuille de route de la CIREST. Celui-ci présente 4 défis stratégiques et un défi transversal à ces 4 défis, « S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique » et 14 objectifs pour répondre à ces défis, avec un plan d'actions associé.

Le projet de territoire : les orientations



Des orientations à la mesure des défis du territoire :

DEFI TRANSVERSAL : S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique				
Les 4 défis du Projet de Territoire	Défi 1 : S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi	Défi 2 : S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré	Défi 3 : S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous	Défi 4 : S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
Orientations Thématiques	-Développement économique -Tourisme -Agriculture -Energies renouvelables	-Aménagement -Habitat -Mobilité durable -Déchets -Ressource en EAU -Risques	-Sport, activités de plein air et de pleine nature -Culture -Solidarité -Numérique	-Patrimoine naturel et paysager -Biodiversité -Milieux naturels -Espaces forestiers

B- Les documents stratégiques élaborés par la CIREST

Tous les documents stratégiques menés par la CIREST pour le compte des communes membres ont été établis en co-construction et concertation avec l'ensemble des communes et partenaires du territoire sous forme d'ateliers et de comités techniques. Leurs applications sur le territoire et leur mise en œuvre ont également été menées en concertation lors des comités de pilotage.

a. Transition écologique et énergétique

- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** qui a été approuvé au second semestre 2022. Ce document stratégique a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial réalisé en 2019-2020 et d'un travail de co-construction qui a associé divers acteurs institutionnels et partenaires. Une démarche de co-construction, avec les communes de la CIREST et partenaires ont réuni une centaine de partenaires institutionnels, associatifs, techniques, ont permis d'identifier les priorités du territoire en matière de climat, air et énergie, au regard des domaines d'actions réglementaires définis dans le décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET. Le PCAET comprend un diagnostic, des orientations et un plan d'actions. Des élus de la CIREST ont été très investis dans cette démarche.

Ces axes de travail prioritaires du territoire ont ainsi été déclinés en quatre grandes axes stratégiques, constituant la « colonne vertébrale » du PCAET :

- o **Urbanisme et aménagement** : un territoire résilient et agréable à vivre.
 - Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme.

- Renforcer la résilience du territoire, préserver la biodiversité et les ressources naturelles.
- Améliorer le cadre de vie en végétalisant les centres urbains et en créant des jardins partagés dans des tiers-lieux.
- Mettre en place un réseau de mesure et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire et prendre en compte les enjeux de santé.
- **Consommation et déchets** : encourager l'économie locale et circulaire.
 - Encourager et favoriser la production ainsi que la consommation des produits locaux, dans le cadre du programme alimentation durable.
 - Participer activement à la réalisation des circuits courts alimentaires et l'agriculture raisonnée de qualité (haute valeur environnementale et agriculture biologique).
 - Développer l'économie circulaire en incitant aux pratiques de réemploi ou d'allongement de la durée de vie des objets sur le territoire.
 - Contribuer à la réduction des déchets sur le territoire, en appuyant l'élaboration puis la mise en œuvre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).
- **Énergie** : réduire les consommations et développer les énergies renouvelables.
 - Structurer la filière biomasse locale.
 - Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement.
 - Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de leur facture énergétique.
 - Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire.
- **Mobilité** : proposer une alternative à la voiture individuelle.
 - Renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre de transports en commun.
 - Développer la multimodalité et l'intermodalité.
 - Développer les infrastructures et les aménagements favorisant les modes doux.
- **Exemplarité et sensibilisation** : faciliter la mise en œuvre des actions.
 - Patrimoine (CIREST + communes) : développer les EnR et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de GES.
 - Encourager la mobilité durable au sein de la collectivité et de ses communes membres.
 - Intégrer des critères climat-air-énergie et développement durable dans la commande publique.
 - Mettre en place les conditions de réussite du PCAET.
 - Mettre en place un plan permanent de formation et sensibilisation des élus et des agents.
 - Développer un plan de communication et sensibilisation pour chaque secteur-cible du territoire.

b. La stratégie économique de la CIREST - Développer l'attractivité du territoire

Dans le cadre de son projet de territoire voté en 2022, la Cirest a décidé de se doter d'un **schéma stratégique de développement économique**. Ce schéma a une double vocation. Tout d'abord, d'être en concordance avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) qui détermine les grandes orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation. C'est en fonction de ce dispositif que la collectivité a détaillé une version qui lui est propre et l'a conduit à effectuer un diagnostic avant de dresser une cartographie des nouvelles perspectives, en lien avec le SRDEII, avec le projet de territoire voté par la Cirest et avec son Contrat de relance et de transition écologique, un contrat qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires.

Ce document stratégique a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial réalisé en 2023 et d'un travail de concertation et de co-construction qui a associé divers acteurs institutionnels et partenaires. 3 ateliers de concertation ont été élaborés en 2023 afin de recueillir les idées des forces vives du territoire et pour le territoire sur le développement économique de l'Est. Les rencontres économiques de l'Est en juin 2023 ont permis de clôturer cette étude stratégique, en lien avec le SRDEII, avec la population les acteurs économiques du territoire et hors territoire. Les enjeux et les plans d'actions ont été présentés et débattu. Des perspectives avec des futures installations de chefs d'entreprise ont émané de cette rencontre.

Tout d'abord sur les ZAE, la CIREST a fait le choix de privilégier l'implantation industrielle avec de la valeur ajoutée de production. De plus, une orientation qui doit également être prise est prévoir des sites clé en main types ateliers blancs à destination des artisans dont la demande est forte ce qui permet de soutenir les TPE qui représentent la majorité du tissu économique du territoire.

Un examen minutieux du territoire a donné lieu à une étude approfondie de l'ensemble des centres-bourgs, sur leurs commerces et leurs zones de chalandise et a finalement permis d'établir un atlas des zones d'activités et de la potentialité foncière.

Après l'analyse AFOM du territoire, une feuille de route a été rédigée. Elle est axée autour de 5 priorités :

- 1- La solidarité, la cohérence, la gouvernance territorialisée
- 2- La maîtrise et l'anticipation foncière
- 3- L'ingénierie et l'animation économique
- 4- Le développement de l'attractivité économique, urbanistique, commerciale et touristique locale
- 5- L'ouverture aux acteurs économiques, institutionnels et aux voisinages

Cinq axes ont vu l'émergence de 10 priorités. Il s'agit tout d'abord de conforter les fondamentaux économiques et de s'adapter aux filières d'avenir, mais aussi d'inscrire l'action de la Cirest dans la durée, à moyen et long terme. Il est également prévu de mieux gérer le foncier économique, de favoriser le développement durable, en

maîtrisant l'énergie, les consommations d'eau et d'électricité et en valorisant le photovoltaïque. Incombe également à l'intercommunalité d'encourager la circularité économique, afin que les entreprises travaillent ensemble, pour que la TPE profite de la PME.

Dans le même ordre d'idée, il faudra aménager de nouveaux espaces inclusifs d'accueil et d'activités à valeur ajoutée, tels que des ateliers clés en main où des artisans pourraient venir s'installer immédiatement, ou même des tiers lieux. Simultanément, il faudra accompagner le processus de vie des entreprises, de la naissance au développement. Et, dans le prolongement, offrir aux entreprises et à leurs salariés une visibilité de services, comme des crèches à proximité des lieux de travail. Ainsi, lors de la mise en place d'une zone d'activités, il revient à la CIREST de prévoir l'emplacement nécessaire à la création de telles structures.

Enfin, ce schéma, qui concentre les futures orientations, a donné naissance à 35 fiches actions devant apporter des réponses concrètes.

De plus, la CIREST a été lauréate du programme national **Territoires d'Industrie** depuis 2019. Ce dispositif mis en place par l'État a vocation à réindustrialiser les territoires en valorisant les friches industrielles. A l'échelle nationale, le label concerne plus d'une centaine de territoires au total. A La Réunion, deux microrégions l'ont décroché : le TCO et la CIREST.

Ce projet est important pour le territoire, car c'est un marqueur qualitatif. Il permet également de déployer des stratégies en lien avec le schéma de développement économique, en lien avec le foncier. Cela commence par une dynamique de rencontres et de prospections avec les entreprises qui souhaiteraient s'installer dans l'Est. La CIREST couvre un territoire qui comporte un fort potentiel qu'il convient aujourd'hui de concrétiser.

c. Revitalisation des centralités dans les six communes

Les contrats de ville et leurs déclinaisons opérationnelles en NPNRU, les programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD) : les six communes du bassin de vie du territoire de l'Est, portent une véritable ambition pour l'attractivité et le développement de leur territoire. La redynamisation de leur centre-ville et centre-bourg, est un des enjeux majeurs de cette attractivité. L'ensemble des communes de la CIREST est couvert par un dispositif ou un programme de renouvellement urbain ou de revitalisation de territoire, afin de rendre leur centre-ville et centre-bourg plus attractifs :

- Saint-Benoit : faisant l'objet d'un contrat de ville et d'un conventionnement dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).
- Saint-André : faisant l'objet d'un contrat de ville et d'un conventionnement dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et lauréate du programme Action Cœur de Ville (ACV) (convention cadre signée le 15 janvier 2019, avenant signé le 25 juin 2021- avenant à la convention cadre signé le 5 octobre 2021 : convention ORT).

- Bras-Panon, La Plaine des Palmistes, Salazie, Sainte-Rose : communes lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD) - convention signée le 5 octobre 2021.

La CIREST dispose d'une vision intercommunale (stratégie intercommunale) de l'aménagement du territoire à l'échelle des 6 communes, notamment sur l'attractivité des centres-villes. Elle souhaite développer une vision coordonnée et complémentaire des deux NPNRU et assurer la cohérence des programmes Action Cœur de ville et Petites Villes de Demain. A ce titre, elle a proposé à l'ensemble de ces communes, en lien avec l'État et la Banque des territoires, une **opération de revitalisation de territoire (ORT) chapeau intercommunale**, signée le 5 octobre 2021.

d. Politique de l'habitat

Le **PLH (2019-2024)** en lien avec le plan logement outre-mer approuvé le 30 octobre 2019 : engagements auprès de l'État sur la territorialisation du PLOM, création et diversification des logements sociaux et travail sur la qualité des logements, protocole de garantie d'emprunts, continuité de l'action Maison d'Urgence Intercommunale en cofinancement par l'État, mise en place d'un plan d'actions foncier avec l'EPFR. L'élaboration du PLH a été menée en 2018 et 2019, avec l'ensemble des communes et les acteurs de l'habitat du territoire et de la Réunion. Des groupes de travail ont été menés pour parvenir à la rédaction d'un plan d'actions partagé.

Le **plan de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)** : Le PILHI est une des actions du PLH. Il vise la continuité des actions et des financements de l'équipe PILHI, mise en œuvre d'une 2^e opération groupée d'amélioration légère (OGRAL) à Salazie.

e. Gestion de l'eau

Le **contrat de progrès 2020-2022** a été approuvé le 26 février 2020. Ce document est avant tout un contrat d'objectifs, parce qu'il représente un outil de pilotage des moyens déployés pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Ce document stratégique validé en février 2020 par la conférence régionale des acteurs de l'eau, constitue la feuille de route de l'EPCI dans un premier temps de 2020 à 2022, qui sera complété et actualisé pour la période suivante 2023 à 2027, en matière de politique de l'eau et de l'assainissement sur le territoire des 6 communes membres.

Le **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Est)** : le SAGE Est, approuvé en novembre 2013, constitue le document de cadrage de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de 6 communes de la CIREST. Il sera mis en révision en 2022.

Les **schémas directeurs de l'eau potable, de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales**, ont débuté en 2024. Ils permettront d'avoir un diagnostic du territoire, des orientations face aux enjeux qui auront été relevés et l'écriture d'un plan d'actions. L'ensemble des communes sont actuellement concertées ainsi que l'ensemble des acteurs de l'eau.

f. Environnement et gestion des déchets

Le **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** approuvé le 10 décembre 2021 : ce programme est partiellement financé par l'ADEME à travers le contrat d'objectifs déchets d'outre-mer (CODOM), a été lancé en 2018, il prévoit un budget de 2,5 M€ sur 6 ans.

Le **Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PRPGD)** : validé par le conseil régional en 2016, le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux a été mis en révision afin d'élaborer un PRPGD conformément à la réglementation (révision toujours en cours en 2021).

g. Transports et déplacements

Le **plan de déplacement et de mobilité (PDM)** a été approuvé en décembre 2019.

La rédaction d'un plan d'actions partagé a été réalisé lors d'ateliers réunissant l'ensemble des communes ainsi que les acteurs de la mobilité et les institutionnels du territoire.

Les enseignements du diagnostic

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration du PDU nous enseigne les points suivants concernant l'ensemble du territoire de la CIREST :

- Des pratiques de mobilité qui révèlent un usage dominant de la voiture particulière avec une place prépondérante accordée à la voiture et des volumes de circulation générale importants
- Des transports collectifs insuffisants quantitativement et qualitativement
- Un trafic de poids lourds nuisible
- Des circulations douces peu développées mais de bons exemples de réalisation
- Une accidentologie assez marquée
- Un bilan environnemental qui reste à dresser
- Des nuisances sonores grandissantes

Il permet de **conclure à la nécessité d'articuler développement urbain et transports et d'agir dès aujourd'hui pour permettre à tous de se déplacer convenablement, pour réduire l'insécurité et éviter une dégradation des conditions environnementales.**

Les orientations du PDU de la CIREST

Pour atteindre les obligations législatives et réglementaires, résoudre les dysfonctionnements identifiés dans le diagnostic et répondre aux attentes locales (des élus, des habitations...), quatre objectifs (déclinés en actions) ont été retenus pour le PDU de la CIREST :

- Maitriser les flux automobiles pour un meilleur fonctionnement de l'agglomération

- Développer les transports collectifs sur l'ensemble du territoire de la CIREST et les rendre plus attractifs
- Développer l'usage des modes doux, aussi bien comme mode d'utilitaire que pour la promenade
- Assurer un caractère durable au PDU de la CIREST

h. Les Hauts de l'Est

1-La stratégie de développement des Hauts de l'Est

« Du point de vue de sa configuration physique, les Hauts de l'Est sont d'une diversité remarquable et cheminant, tantôt dans le cirque de Salazie, traversent les bourgs de mi pentes – citons à titre d'illustrations, Dioré, Bellevue, Chemin de Ceinture, Cambourg, font une ascension dans le mini cirque de La Plaine des Palmistes pour rejoindre le littoral escarpé de Sainte-Rose et l'immensité du Grand Brûlé, véritable singularité des Hauts en ce sens, que nous sommes pieds dans l'eau »¹.

Le territoire des Hauts de l'Est constitue un vaste territoire emblématique. C'est un territoire de grande nature marqué par des contraintes physiques.

Face à des contraintes physiques fortes, les acteurs publics et privés doivent faire preuve d'adaptabilité et d'ingéniosité pour développer leurs projets.

La CIREST a souhaité disposer d'une stratégie de développement pour les territoires des Hauts de l'Est. A cet effet, la collectivité a organisé des ateliers d'acteurs publics afin de donner une ligne de conduite aux politiques publiques et des axes de développement communs pour les Hauts.

Trois ateliers de co-construction ont été organisés en février 2023 afin de réunir l'ensemble des acteurs des Hauts et intervenant sur les Hauts de notre territoire Est.

De ces ateliers d'acteurs différents enjeux sont ressortis **pour les Hauts avec 4 orientations stratégiques et objectifs** pour y répondre :

✓ **Développement Durable**

- Développer les économies circulaires et les circuits courts en s'appuyant sur la mobilisation des ressources locales, et en prenant en compte les principes du développement durable et de la transition énergétique (favoriser la réutilisation et le réemploi, le recyclage, l'économie de l'usage, etc...)
 - a. *Tendre vers l'autonomie : énergétique, à l'eau (eau brute et eau potable), alimentaire, matériaux durables ;*
 - b. *Sécuriser l'accès à l'eau (eau brute et eau potable) car de plus en plus d'épisodes de sécheresse ;*
 - c. *Gestion et réemploi des eaux pluviales : système hydraulique pour produire de l'électricité, traitement des eaux récupérées et réemploi sur place, et dans les exploitations agricoles ;*

- d. *Appui et mise en œuvre des circuits courts de production et d'achat avec les PAT (projet alimentaire territorial) ;*
 - e. *Favoriser les entreprises qui utilisent des produits locaux dans leur production (ex farine de manioc) et les énergies renouvelables pour leur production (photovoltaïque) ;*
 - f. *Collecte des déchets alimentaires et déchets verts : gestion et mise en valeur (EGALIM) ;*
 - g. *Mutualisation des moyens: matériels agricoles ou batteries par le biais de CUMA, association ou coopération ;*
 - h. *Promouvoir les transports en commun et les modes doux (vélo).*
- 2- Soutenir les actions de formations et de sensibilisation à la transition énergétique et écologique pour des acteurs ruraux
- 3- Contribuer au développement rural des territoires par les micro filières de produits identitaires reflétant les richesses du terroir (produits agricoles, artisanaux, etc...)
- ✓ Soutien à l'économie du territoire
 - Proposer des opérations d'accompagnement du développement économique et touristique :
 - Développement d'activité artisanale de qualité participant à l'attractivité du territoire (création d'objets artisanaux, petits objets souvenirs, tresse paille chouchou et paysages de pitons et remparts...) ;
 - Marketing territorial :
 - Label des Hauts des structures (savoir-faire dans l'accueil, tourisme agricole, mise en valeur des produits du terroir...) ;
 - Valoriser le savoir faire et la richesse des hauts (ex. mise en valeur des produits d'appel (Boudin chez Alexis, objets paille chouchou, confitures et produits transformés du terroir : fromages des Plaines, objets en pierres de laves, macatia, z'achards) ;
 - Rendre attractif le territoire pour de futures implantations d'activités économiques au travers de ces équipements : 1) Relance (disparition) des petits commerces, 2) manque de structures d'accueil, d'immobilier (ZA, ecobox, locaux commerciaux, co-working) , 3) mise en réseaux d'acteurs ;
 - Favoriser le regroupement d'acteurs : circuits courts, coopératives type OLAT, SCIC, SCOP, association troc de services → solidarité des Hauts, maillage opérateurs économiques (production, transformation, écoulement).
 - ✓ Solidarité sociale et qualité de vie des habitants du territoire
 - Proposer des services de proximités (services publics, services sociaux, santé, éducation, numérique, services d'aide à la personne, etc...)
 - Axes de développement :
 - Améliorer l'attractivité des hauts (infrastructures, services, commerces, hébergement) ;
 - Lutter contre le désert numérique : désenclavement numérique ;

- Renforcer les outils de cohésion sociale: coordonner et fédérer l'ensemble des acteurs publics (structures et services), opérateurs de logements sociaux, et privées (associations, ESS) ;
- Anticiper le vieillissement de la population : logements (sociaux et villages séniors), services publics et privés, transports en commun, petits commerces ;
- Améliorer le cadre de vie (parc de jeux) ;
- Favoriser installation de jeunes ménages (logements, services proximités, activités, équipements d'accueil jeunes enfants, santé) ;
- Renforcer les liens intergénérationnels : transmission des valeurs , lutter contre la solitude (manque de structures d'accueil et de structures d'accompagnement).

Actions proposées :

- Favoriser l'implantation de Maison France Service des Hauts ;
 - Améliorer l'accessibilité et la desserte en transport en commun dans les hauts
 - Améliorer les réseaux et leur qualité : eau, assainissement, couverture numérique ;
 - Renforcer les outils de cohésion sociale: coordonner et fédérer l'ensemble des acteurs publics (structures et services), opérateurs de logements sociaux, et privées (associations, ESS, guichet unique social) ;
 - manque de structures d'accueil et de structures d'accompagnement (petite enfance et personnes âgées, liens social) ;
 - Services et Maison de santé ;
 - Lutter contre l'illectronisme (éloignement numérique ?) et illétrisme ;
- ✓ Culture et mise en valeur du territoire
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'actions fortes au niveau culturel (création et diffusion) s'appuyant sur les potentiels de nos territoires
 - Intervenir dans le domaine de la sauvegarde et de la rénovation du petit patrimoine bâti et non bâti
 - Soutenir l'émergence de tiers lieux culturels.

2- GaL'iZé- LEADER 2023-2027

Dans le cadre de la programmation 2023-2027 à La Réunion, la mise en œuvre de la mesure LEADER, via les stratégies locales de développement (SLD) portées par les Groupes 5 d'Action Local, a pour objectif de renforcer la cohérence territoriale et de contribuer au développement durable à long terme des territoires ruraux. A l'instar de la programmation FEADER 2014-2022, la zone d'activité du GAL, pour la période 2023- 2027, est limitée à la zone des Hauts de l'île comprenant le cœur du parc national et l'aire optimale d'adhésion tel que défini par décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc National de La Réunion. Ce zonage pourra faire l'objet d'une évolution au cours de la période d'exécution du programme FEADER 2023-2027. Une réflexion avec les acteurs sera menée pour déterminer les éventuels critères d'ouverture de LEADER aux territoires exclus de la définition de la zone des Hauts de l'île en cohérence avec les travaux menés sur la révision du SAR.

Le programme LEADER contribuera à titre principal à l'objectif spécifique H : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable »

- **La limite de partage de la déclinaison de la stratégie des Hauts de l'Est notamment par Gal'IZé, se situe au niveau du statut du porteur de projet : uniquement les porteurs de projets privés peuvent solliciter les fonds LEADER .**

La CIREST s'est dotée d'une stratégie de développement pour les Hauts de l'Est dont la déclinaison consiste en :

- l'aide au développement des projets privés soutenu par le biais du GAL selon les priorités d'intervention qui ont été définies par les fiches-actions ;
- le projet de stratégie des Hauts repris en partie dans la candidature du futur GAL ;
- l'aide au développement des politiques publiques s'appuyant en partie sur les Investissements Territoriaux Intégrés du PO FEDER FSE + 23-27 selon les priorités définies dans les futures fiches-actions.

III- La stratégie territoriale intégrée de développement durable de la CIREST 2021-2027

❖ Qu'est-ce qu'une approche territoriale intégrée ?

L'approche intégrée de développement territorial propose une façon différente d'imaginer des solutions pour répondre aux problématiques d'un territoire. Elle préconise d'aborder les projets dans toutes leurs dimensions, notamment en termes d'impacts environnementaux, économiques et sociaux. Elle suppose aussi une vision stratégique articulant les différentes échelles des territoires. Elle se traduit par une démarche méthodologique impliquant la mobilisation de l'ensemble des acteurs compétents et concernés du territoire.

A- Caractéristiques du territoire EST

La micro-région Est présente des caractéristiques diverses dans ses composantes humaines et géographiques. Relever les défis démographiques, économiques et environnementaux nécessitera dès lors que toutes ses composantes participent à l'ambition collective.

Le territoire de la CIREST se caractérise donc par deux espaces complémentaires suivants :

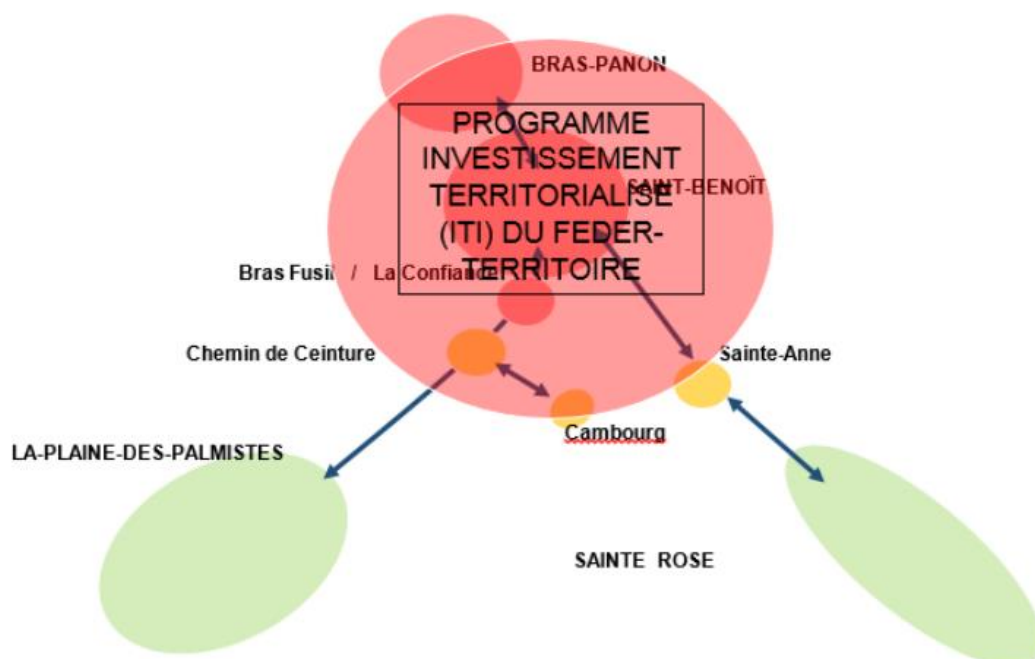
- **Une plaine littorale**, formée de la partie basse des 3 communes de Saint-André, Bras-Panon et de Saint-Benoît (d'Ouest en Est).
- **Un espace rural** formé par les 3 communes de Salazie, La Plaine-des-Palmistes et Sainte-Rose, auxquelles on peut associer la partie haute des mi-pentes des communes littorales de Bras-Panon, Saint-André et Saint-Benoît.

Cette vision a pour avantage de cibler la partie du littoral qui accueille déjà la grande majorité de la population de la CIREST (84 %) et qui a vocation à accueillir la plus grande partie de la croissance démographique.

Mais l'inconvénient majeur de ce découpage littoral / non littoral est qu'il ne tient pas compte des relations systématiques et quotidiennes entre chacun des 2 grands pôles urbains (Saint-Benoît et Saint-André) avec les communes pour lesquelles elles constituent le « débouché naturel », le back office de leurs activités touristiques, et le plus souvent la base des emplois d'une partie significative de leurs habitants.

Par conséquent, il est possible également d'avoir une vision de deux bassins de vie « complémentaires et associés », organisés autour des deux pôles urbains majeurs, avec en position d'équilibre la commune de Bras-Panon qui participe aux deux bassins de vie :

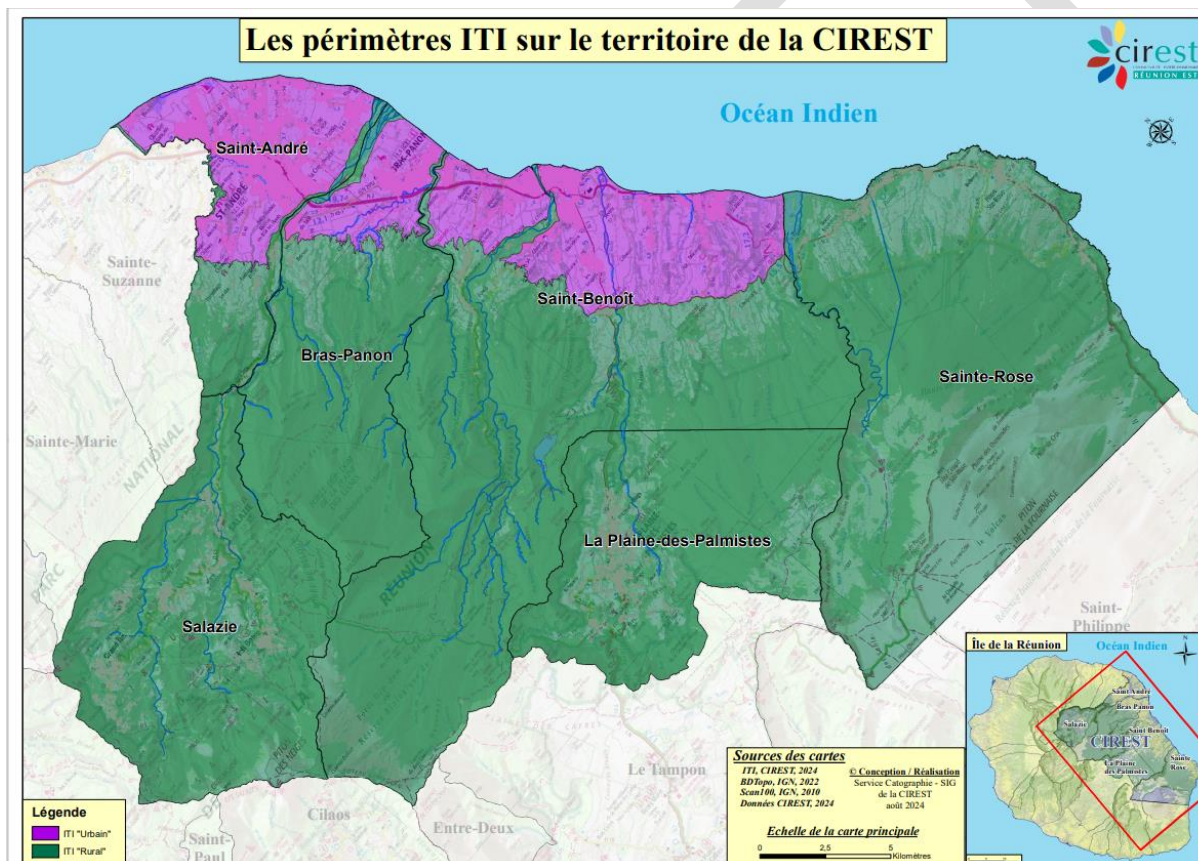
- **D'une part, le premier bassin de Saint-André-Bras-Panon-Salazie**, qui associe les espaces littoraux et les mi-pentes de Saint-André et Bras-Panon, et les espaces des Hauts de la Commune de Salazie. Ce bassin réunit ainsi un pôle majeur (Centre-ville de Saint-André), un pôle secondaire (Centre-ville de Bras-Panon), plusieurs pôles de proximité (Centre-ville de Salazie, Hell-bourg, Bras des Chevrettes et Rivière du Mâts les Hauts) et des espaces ruraux littoraux, de mi-pentes ou des hauts.
- **D'autre part, le bassin de Saint-Benoît-Bras-Panon-Sainte-Rose-La Plaine des Palmistes** qui associe les espaces littoraux et des mi-pentes de Saint-Benoît, Bras-Panon et Sainte-Rose et les espaces des Hauts de la Commune de La Plaine-des-Palmistes.



B- Les périmètres ITI sur le territoire de la CIREST : urbanité et ruralité

Un périmètre urbain en partie concentré sur les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville ou centre-ville à dynamiser et **un périmètre rural** visant à soutenir les politiques de revitalisation des centres villes, centres bourgs ruraux et à améliorer l'accès aux services publics de proximité.

Le périmètre d'intervention de l'Investissement Territorialisé Intégré (ITI) 2021-2027 a été construit afin d'être en complémentarité avec le périmètre LEADER du GAL'izé, qui s'applique à la zone des Hauts de la Réunion. Cette zone correspond initialement à la zone spéciale d'action rurale du décret de 1978 qui a donné lieu au Plan d'Aménagement des Hauts (PAH). Ce périmètre a ensuite été repris et précisé par le décret n°2007-296 du 5 mars 2007, portant sur la création du Parc National de La Réunion.



- **Le périmètre de l'ITI urbain**

Le périmètre de l'ITI urbain se situera sur les zones urbaines des communes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît.

L'objectif de l'ITI urbain aura pour objectif de soutenir les politiques d'investissement de redynamisation des centres villes des trois communes urbaines.

- **Le périmètre de l'ITI rural**

De fait, **le périmètre de l'ITI Rural**, comprend en totalité les trois communes de : Salazie, la Plaine des Palmistes et Sainte-Rose.

L'objectif de l'ITI rural sera de soutenir les politiques d'investissement de revitalisation des centres villes fragilisés des trois communes des Hauts.

Les communes concernées connaissent des problématiques sur certains sujets liés aux espaces publics et équipements de proximité, au développement économique ou encore aux infrastructures de santé.

C-Définition des axes stratégiques, des objectifs généraux et des types d'actions en ITI URBAIN et en ITI RURAL

PROJET

Propositions de Types d'Actions de la Stratégie territoriale ITI 2021-2027 – OS 5				
TYPE D'ITI	Axes Stratégiques	Types d'actions issus des stratégies	Objectif général	Précisions
OS 5 ITI URBAIN	Soutenir les aménagements durables vecteur du bien être des familles	Création / Réhabilitation d'aires de jeux/jardins d'enfants/squares durables	- Favoriser le bien-être des familles et le développement du lien social - Développer l'attractivité des espaces publics	Le programme soutien des projets d'aménagement ou d'infrastructures globaux intégrant notamment le mobilier urbain et les installations sanitaires
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements culturels structurants (Espace culturels, salles multimédias)		
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements sportifs/aires de loisirs publics (sport de pleine nature et plateaux sportifs)		
	Soutenir l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité des centralités et centres bourgs au service du public des territoires	Aménagement durable des espaces publics en cœur de la ville et quartiers (parvis, placettes, lieux d'échanges, zones piétonnes...) Amélioration, création, extension d'espaces de proximité (Mairies annexes, maison de quartier, Case, Maison de services..;) ;		L'objectif du programme est le service rendu à la population, la notion d'accueil du public conditionne l'éligibilité des infrastructures ou partie des infrastructures qui seront soutenues

TYPE D'ITI	Axes Stratégiques	Types d'actions issus des stratégies	Objectif général	Précisions
<u>OS 5</u> <u>ITI</u> <u>RURAL</u>	Soutenir les aménagements durables vecteur du bien être des familles	Création / Réhabilitation d'aires de jeux/jardins d'enfants/squares durables	- Favoriser le bien-être des familles et le développement du lien social - Développer l'attractivité des espaces publics	Le programme soutien des projets d'aménagement ou d'infrastructures globaux intégrant notamment le mobilier urbain et les installations sanitaires
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements structurants culturels (espaces culturels, salle multimédias, ...)		
		Aménagement / Réhabilitation d'équipements sportifs/aires de loisirs publics (sport de pleine nature et plateaux sportifs...)		
	Soutenir l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité des centralités et centres bourgs au service du public des territoires	Aménagement durable des espaces publics en centre-bourg (parvis, placettes, lieux d'échanges, zones piétonnes...)		L'objectif du programme est le service rendu à la population, la notion d'accueil du public conditionne l'éligibilité des infrastructures ou partie des infrastructures qui seront soutenues
		Création ou réhabilitation d'équipements de proximité (Mairies annexes, maison de quartier, Case, Maison de services...)		

	Mobilité durable rurale et infrastructures	Création d'infrastructures dédiées (stations vélos, itinéraires cyclables, bornes de recharge ...)	Favoriser l'usage des modes de déplacements durables	La mobilité durable n'est éligible que dans le périmètre urbain au titre du PO sauf dans l'OS 5
	Soutenir l'activité	Soutenir l'installation et le déploiement d'éco-box dédiés au TPE Création d'infrastructures d'accueil des forains pour vente directe (type « halle couverte »...)	- Favoriser l'activité et l'accès à l'emploi - Soutenir exceptionnellement le développement des activités favorisant l'attractivité dans les Hauts	Veiller au respect de la ligne de partage avec les actions déjà soutenues au titre des dispositifs de la 1-3 (aides aux entreprises et en particulier Oparcas) du Programme FEDER FSE+ 21-27

Propositions d'OS en gestion ITI par la CIREST – ITI 2021-2027 – OS 1 et 2				
OS	Priorités	Types d'actions issus des stratégies	Objectif général	Précisions
<u>OS 1</u>	Soutenir une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi	Création des zones d'activités et immobiliers d'entreprises	Faciliter l'innovation, la recherche et le développement de pôles de compétitivités d'entreprises	OS 1-3 : compétitivité des PME
		Modernisation des zones d'activités et mobiliers d'entreprises		
<u>OS 2</u>	Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques liés au climat	Mesures Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)	Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes	OS 2-4 : adaptation au changement climatique
		Sécurisation d'infrastructures routières (radiers...)		
	Poursuivre la gestion durable de l'eau	Finalisation des usines de potabilisation	- Optimiser le rendement des réseaux et améliorer la qualité des eaux potables (traitement) - Accroître les capacités d'assainissement collectif des eaux usées	OS 2-5 : Gestion durable de l'eau
		Amélioration des rendements d'eau potable		
		Finalisation des stations d'assainissement des eaux usées		
	Soutenir le développement de mobilité durable en zone urbaine	Développement de nouveaux linéaires de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)	Favoriser le recours aux modes doux, actifs et alternatifs	OS 2-8 : Mobilité urbaine durable
		Structuration de nouveaux pôles (pôles d'échanges, pôles d'échanges multimodaux...)		
		Mise en œuvre de schémas directeurs cyclables		

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15/11/2024

ID : 974-249740093-20241104-2024_C_164-DE



PROJET